



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2012**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - LYOT - GOBET

Mmes EVANNO - LAGRANGE - COMTE - DASSONVILLE - TARDY

Pouvoir : M. PETRILLO à M. LYOT - M. GALLAND à M. GOBET - M. DUBOIS à Mme LAGRANGE

Absent : M. SARAS - Absent excusé : M. COULON

Convoqués en séance ordinaire le 06 novembre 2012 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : Aurélie COMTE

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 01/10/2012, le conseil délibère.

Avant l'ouverture de la séance, M. Michel ROBIN du Cabinet ROBIN, en charge de l'étude pour le projet d'aménagement d'un commerce boulangerie/supérette, présente l'avant-projet sommaire (plans, VRD) d'agencement.

Un débat s'engage alors où chacun(e) peut s'exprimer.

Certain membre du conseil regrette qu'une seule solution soit présentée pour l'aménagement des VRD.

Le conseil municipal souhaite que d'autres possibilités soient étudiées afin de s'assurer de faire le bon choix.

M. ROBIN est chargé de faire une étude complémentaire.

1^{er} POINT : PROPOSITION D'ADHÉSION AU SIVOM DE LUGNY A VOCATION HYDRAULIQUE MOUGE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au SIVOM de Lugny pour la vocation hydraulique Mougé.

Il précise que le montant des travaux HT sur une période de 5 ans, hors subvention, soit 1 650 000 €.

Déduction faite des subventions, le coût pour la commune - travaux compris - serait de l'ordre de 8 € par habitant pendant 5 ans.

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence hydraulique vers les SIVOM à la carte du canton de Lugny.

2^{ème} POINT : ANTENNE BOUYGUES TÉLÉCOM

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 09 juillet 2012, il a été abordé le transfert de la convention à France Pylônes Services. Avant tout accord, le conseil a souhaité renégocier la redevance.

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** par avenant le transfert de la convention d'occupation du domaine public en date du 30 juin 2005 au profit de France Pylônes Services, **ACCEPTÉ** par avenant la modification de la redevance annuelle à compter du 1^{er} janvier 2013 pour la somme de 3 000 €.

3^{ème} POINT : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose :

- Qu'il paraît opportun pour la commune de reconduire le contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents, contrat qui sera échu le 31/12/2013,
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : la commune charge le Centre de Gestion de Saône-et-Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

Article 2 : la commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

4^{ème} POINT : RÉALISATION D'UN EMPRUNT - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2012

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt de 150 000 € pour le financement de travaux d'assainissement,

Après avis favorable de la commission des finances en date du 07 novembre 2012

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de contracter un emprunt de 150.000 € sur 18 ans au taux fixe de 4,53 % à échéance trimestrielle auprès de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ à QUETIGNY ;

5^{ème} POINT : SIVOM DU VAL LAMRTINIEN - SITUATION ACTUELLE

Monsieur le Maire fait le point sur la dissolution du SIVOM du Val Lamartinien. Une réunion en Préfecture a eu lieu le 15 octobre 2012 en présence de toutes les communes adhérentes. Il ressort que :

Le remboursement de la dette (emprunt) sera réparti comme suit : 56 % pour la commune et 44 % pour les autres communes en utilisant une clé de répartition au nombre d'habitants.

La commune d'Igé reprendra en totalité la dette et se fera remboursé la part due par chaque commune.

En ce qui concerne les chemins de randonnée, chaque commune récupérera son itinéraire communal en attendant que la CAMVAL puisse statuer à ce sujet.

6^{ème} POINT : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE CLAUDE PAIN

Suite à la réunion de la commission chemins et bâtiments le 23 octobre 2012, Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement réalisé par J-Jacques GATEAUD.

Les travaux consisteraient à :

Rétablir le réseau des eaux pluviales - devis à demander à deux entreprises de travaux publics,

Le remblaiement serait assuré par les agents communaux,

La modification des pavés (à remonter) et la pose de bordurettes - devis à demander à des entreprises spécialisées.

Pour une meilleure compréhension du dossier, un cahier des charges sera à établir.

7^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Acquisition d'un distributeur de sel avec lève sacs : devis des Ets BOUILLOUX pour 5 100 € HT et Ets CLAAS pour 4980 € HT - Accord à l'unanimité pour le devis présenté par les Ets CLAAS
- Acquisition meuleuse et ponceuse : devis MARINGUE SAGETAT pour 234.32 € HT - Accord à l'unanimité.
- Acquisition tables/chaises pour le restaurant scolaire : devis SIMIRE pour 794 € HT - Accord à l'unanimité.
- Acquisition d'un photocopieur pour l'école : devis VOTRE BUREAU pour 2 190 € HT - Accord à l'unanimité.

8^{ème} POINT : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2013

Dans le cadre de la construction d'ateliers municipaux, M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter M. COURTOIS, Sénateur Maire, pour une aide au titre de la réserve parlementaire.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE M. le Maire de solliciter une aide au titre de la réserve parlementaire 2013 pour la construction d'ateliers municipaux.

9^{ème} POINT : ADHÉSION À L'OFFICE DE TOURISME DU MÂCONNAIS VAL DE SAÔNE

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Office de Tourisme de Mâconnais Val de Saône dans le but de bénéficier d'une assistance à la promotion du gîte d'étape que la commune reprendra au 1^{er} janvier 2013.

Le coût annuel de l'adhésion s'élève à 165 €.

Exposé entendu, le conseil municipal, à 3 voix POUR, 1 CONTRE et 9 ABSTENTIONS, DECIDE d'adhérer à l'Office de Tourisme du Mâconnais Val de Saône.

10^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Limitation du tonnage à Domange : après avis de M. Ferré des services de la DDT, la solution la mieux adaptée consiste à la mise en place de 4 panneaux aux 4 entrées de Domange. L'arrêté précisera la limitation de tonnage interdite sauf pour les engins agricoles, la livraison aux habitants.
- ✓ Sinistre en Créaut : Monsieur le Maire proposera à la prochaine réunion du CCAS le 12 novembre 2012, une aide pour l'achat de mobilier.
- ✓ Présentation du rapport d'activités 2011 du SYDESL : consultable en mairie.
- ✓ SICTOM : proposition de signature d'une charte des communes exemplaires. Un exemplaire de la charte sera adressé à chacun des conseillers municipaux pour décision lors d'une prochaine séance du conseil municipal.
- ✓ Projet d'élaboration d'un bail pour la boulangerie : la parole est donnée à Mme DASSONVILLE.
 - Bail commercial classique,
 - Un protocole d'accord doit être signé au plus vite afin que chaque partie puisse s'engager sur ce projet.
 - Propose un rendez-vous avec Maître PARIS pour élaborer avec précision le protocole.
- ✓ Distribution des affouages : SAMEDI 24 NOVEMBRE 2012 - rendez-vous à 8 h salle des associations.

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 h 45
Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 10 décembre 2012 à 19 h 30